

**Centre Communal d'Action Sociale
Conseil d'Administration
Commune d'Ondres (40440) – Département des
Landes**

Séance ORDINAIRE du 15 mars 2024

Délibération n° 2024-03-04

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal		Date de la convocation : 15/03/2024
En exercice	13	Date de l'affichage : 15/03/2024
Qui ont pris part à la délibération	11	

Présents : Éva BELIN, Catherine VICENTE PAUCHON, Sandrine COELHO, Frédéric LAHARIE, Nadine DURU, Sonia DYLBAITYS, Jean-Louis LOPEZ, Paulette LATRUBRESSE, Régis MAUBOURGUET, Maggy ESPESO, Chantal MARTIN

Absents excusés : Alain CALIOT, Patrick DE CASANOVE

Absents :

Secrétaire de séance : Émilie KETTERER

Objet : Election du Vice-président du CCAS

Vu l'article R.123-27 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article R.123-6 du code de l'action sociale et des familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un vice-président ;

Considérant que seule Madame VICENTE-PAUCHON Catherine s'est portée candidate à la fonction de Vice-présidente du CCAS ;

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 – Mme VICENTE-PAUCHON Catherine est élue Vice-Présidente du conseil d'administration

ARTICLE 2 - Madame la Présidente est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises. »

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,

Le 15 mars 2024,
Présidente,



Acte rendu exécutoire le 21 / 03 / 2024

- après télétransmission électronique le 21 / 03 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 21 / 03 / 2024